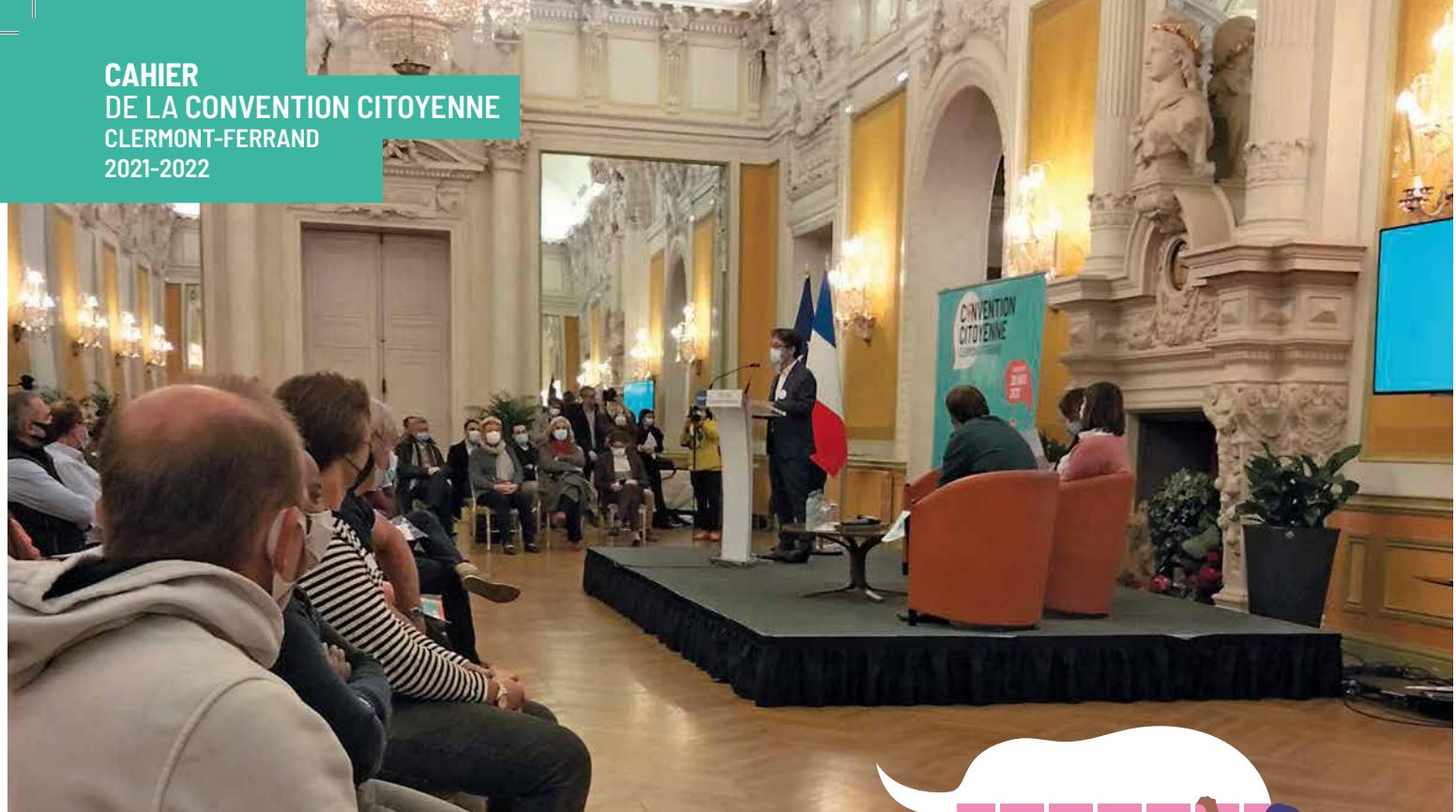


CAHIER DE LA **CONVENTION CITOYENNE** CLERMONT-FERRAND

2021-2022





"L'intérêt général est un concept normatif, institutionnel, défini dans notre constitution et auquel les politiques publiques doivent se référer.

Mais la façon de le définir est une construction sociale faisant appel à des principes et des valeurs qui diffèrent entre les pays et les époques. (...) L'approche des communs permet l'émancipation d'acteurs qui ne participent jamais à l'élaboration des règles ni aux décisions qui les concernent, alors que pour agir en commun, il faut décider en commun."

Martina Antona, 2021, d'après Elinor Ostrom, première femme Prix nobel d'économie.

SOMMAIRE

CAHIER DE LA CONVENTION CITOYENNE CLERMONT-FERRAND 2021-2022

1 UN IMPÉRATIF DE TRANSITION	p. 3 -4
2 L'ARCHITECTURE DE LA CONVENTION CITOYENNE	p. 5 à 10
3 LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CITOYENNE	p. 11 à 16
4 LE TRAVAIL DES CONVENTIONNÉ-E-S	p. 17 à 29
5 L'APRÈS CONVENTION	p.30

UN IMPÉRATIF DE TRANSITION

I HABITER AUTREMENT LA PLANÈTE & LA VILLE

Le réchauffement climatique à l'échelle de la planète appelle ses résidents à une plus juste occupation de la Terre. La sixième extinction massive des espèces vivantes est en cours : tandis que la Terre s'adapte à ses effondrements, l'humanité est confrontée à un impératif de changement de pratiques. Le modèle de croissance a été l'horizon des grandes puissances depuis la fin du dix-neuvième siècle, entraînant dans leur sillage les communautés humaines dans cette vision d'un monde vivant à domestiquer. Il apparaît que ce modèle de développement est à refonder pour construire une culture de résilience en faveur de la vitalité du monde et des sociétés qui le peuplent.

Ce nouveau modèle est d'autant plus nécessaire que nos sociétés connaissent un accroissement des inégalités et une crise démocratique alarmante, comme en atteste l'augmentation continue du taux d'abstention.

Longtemps l'écologie a été perçue comme marginale, contraire aux désirs majoritaires, donc incompatible avec la démocratie. Certains salarment que la transition écologique accentue les inégalités sociales, de par les investissements qu'elle suppose.

On comprend alors que la transition écologique ne peut se faire sans acceptabilité de la population.

La Ville de Clermont-Ferrand (144 750 habitants) prend acte de la nécessité de tenir ensemble ces trois grands enjeux des sociétés contemporaines : l'impératif écologique, l'attente démocratique et l'exigence sociale. Elle pousse bien plus loin l'ambition **en inscrivant les transitions dans une transformation profonde de l'action publique conduite par la Commune et un changement de modèle à l'échelle du territoire.**

I LA VISION COLLECTIVE D'UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

Tenir ensemble ces trois horizons dessine de nouveaux imaginaires pour l'action publique, au-delà du décloisonnement des différents services, qui est un passage obligé. La Commune est à la fois stratégie du développement de la ville, sur le plan politique et territorial, et pilote d'une Administration et de services publics locaux. La traditionnelle gestion d'une ville organise ces deux pôles autour de l'action de l'élu, et de celle du professionnel technicien (le fonctionnaire territorial).



En 2021, avec le principe de **démo-conditionnalité des politiques publiques**, la collectivité de Clermont-Ferrand introduit une troisième dimension. Il s'agira désormais de s'assurer que les besoins et les usages des habitants soient bien pris en compte, tout au long des processus décisionnels¹; et que ceux-ci soient impliqués concrètement dans l'évolution des politiques publiques, condition essentielle pour la compréhension des enjeux de transition et l'adaptation des comportements.

En mai 2021, l'Administration communale crée un nouveau service pour contribuer à l'adaptation de l'organisation administrative aux enjeux de transition. **La Direction de l'Innovation et de la Participation (DIP)**, transversale à toutes les politiques publiques, a pour mandat de transformer la conception, la conduite et l'évaluation des politiques publiques communales². C'est en son sein qu'émerge et se construit la nécessité d'une formalisation ambitieuse d'une contribution citoyenne aux transitions : la convention citoyenne³.

Amplifier le pouvoir d'agir de tous les habitants nécessite de les outiller : le principe d'une convention citoyenne est bien d'équiper des citoyens pour construire une force d'orientation de la politique publique.

I L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND EN FAVEUR DU POUVOIR D'AGIR CITOYEN



L'intention de cette convention citoyenne n'est donc pas seulement de réconcilier le citoyen et l'institution, en réaction à la désaffection que l'électeur aurait pour les urnes et donc, pour la vie publique. S'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants, c'est les reconnaître comme des interlocuteurs des acteurs politiques et techniques de la collectivité. Il ne s'agit plus seulement de consulter ou de concerter les habitants sur des sujets abstraits, voire mineurs : les citoyens, dans leur diversité, ont un rôle à jouer dans la définition et la gestion des biens communs.

La convention citoyenne de référence, à l'échelle nationale, portait sur la transition écologique. Reconnue comme une profonde expérience sociale pour le citoyen, et comme source d'inspiration pour agir en situation de réchauffement climatique, elle a été critiquée pour le manque de portage politique de ses résultats. C'était un repoussoir dont il fallait se prémunir.

C'est pourquoi la Ville de Clermont-Ferrand a pleinement intégré la Convention citoyenne dans sa gouvernance, en lien avec la vision politique exprimée par les élus et les projets portés par l'Administration ;

¹ Délibération du Conseil municipal en date du 05/03/2021

² Délibération du Conseil municipal en date du 07/05/2021

³ Délibération du Conseil municipal en date 25/06/21

à cela s'impose la condition d'être représentative de la diversité de la population et de disposer d'un mandat officiel, donné par le Conseil municipal.

Le résultat de la convention sera attendu et reconnu par celles et ceux qui ont pour mission de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique à l'échelle de la ville. Si les actions promues par la convention ne sont pas de la compétence de la Commune, celle-ci s'est engagée à s'en faire le relai auprès des institutions concernées. Si leur mise en œuvre repose sur des acteurs privés, individuels ou collectifs, le pari est que la convention suscite un mouvement social d'adhésion à ces propositions.

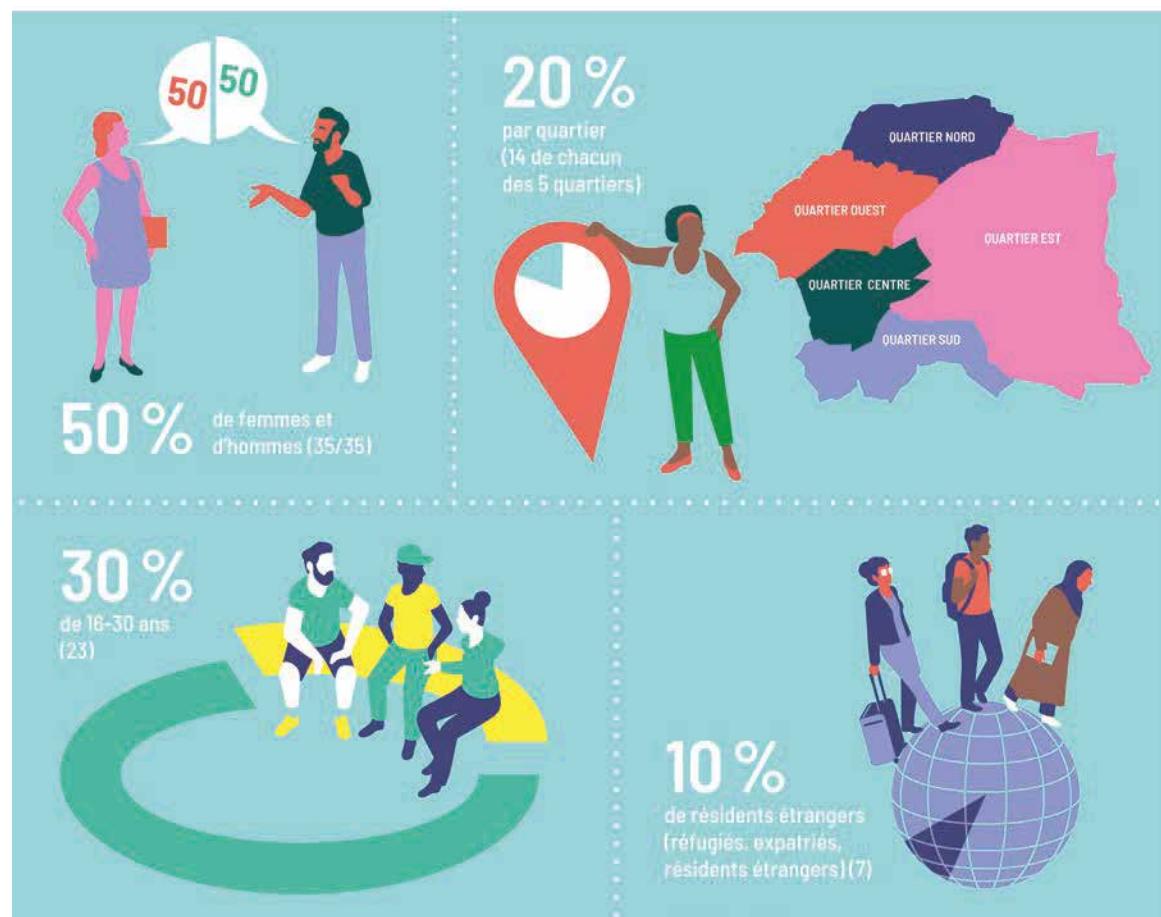
Faciliter la pensée et l'action des habitants et des acteurs du territoire est bien un nouvel horizon pour la Commune.

Soutenir ce triptyque élu-professionnel-citoyen constitue une profonde innovation sociale, qui augure des changements de pratiques pour chacune de ces parties. Cela suppose de construire différents espaces intégratifs de dialogue autour de celui réunissant les citoyens, avec : les experts, les professionnels de la collectivité, les élus, les corps intermédiaires de la société civile et du milieu économique et socio-professionnel. Autant de groupes sociaux entre lesquels l'information doit circuler, **autant de parties prenantes du dialogue appelées à coopérer**.

"La coconstruction induit non seulement une politique de la reconnaissance d'acteurs ou de pratiques, mais aussi l'énoncé d'autres visions d'un secteur ou d'un territoire".

Laurent Fraisse, *Coconstruction de l'action publique*, 2018

PANEL DES 70 CONVENTIONNÉ-E-S



L'ARCHITECTURE DE LA CONVENTION CITOYENNE DE CLERMONT-FERRAND

LE MANDAT

Comment ce dialogue d'intérêt général est-il orchestré et finalement... qui décide de quoi à quel moment ? Où la convention citoyenne place le curseur de la concertation entre coconstruction et codécision ?

Le mandat de la convention citoyenne prévoit une architecture entre différentes instances qui exercent des niveaux d'intensité différents en matière de participation citoyenne. Dès lors, chacune d'entre elle se place sur une échelle de participation :

- **L'INFORMATION**, niveau de base de la participation : l'instance "**groupe miroir**" est informée des actions et décisions de la convention. Il a été aussi consulté en amont sur la méthodologie envisagée pour animer la convention.
- **LA CONSULTATION**, un cran au-dessus, qui revient à prendre un avis avant de décider ; l'instance du **Conseil consultatif** émet des avis ; et **deux consultations numériques** associent les Clermontois, à mi-course et en clôture ;
- **LA CONCERTATION** : des parties prenantes élaborent des propositions ; les membres de la **convention** (plénum et assemblées) projettent ensemble un futur souhaitable de transition ;
- **LA CODÉCISION**, qui revient à décider ensemble dans le cadre d'une gouvernance bien définie : **c'est l'articulation entre la convention citoyenne, le comité de pilotage et le conseil municipal** qui produit un schéma inédit de co-décision entre les élus et les citoyens tirés au sort.

Les conventionnés ont autorité sur la production du contenu : ils sont décisionnaires des sujets qu'ils travaillent comme des actions qu'ils soumettent aux citoyens. Des élus de la majorité siègent au sein du comité de pilotage, réuni à cinq reprises. Ils contribuent à l'analyse, en intervenant directement auprès des assemblées ; et notamment, lors de la dernière session de la convention, pour lever les éventuels obstacles à l'assentiment du conseil municipal. La décision de mise en œuvre appartient aux élus, réunis au sein du conseil municipal, en aval de la convention. Dans la mesure où la collectivité s'est engagée à se saisir de l'ensemble des propositions issues de la convention (ou à les relayer auprès des bons commanditaires le cas échéant), il y a bien un partage de la décision usuellement dévolue au corps élu. Certes, le conseil municipal reste décisionnaire en dernière instance, mais par la légitimité de son mandat et son système de gouvernance, **la convention citoyenne de Clermont-Ferrand revêt une dimension de codécision**. D'autres la considéreront comme une **démarche de coconstruction** de la politique publique, dans la mesure où élus et professionnels de la collectivité s'engagent à contribuer et à soutenir le travail des conventionnés, puis à se saisir des actions qui en résulteront, au motif qu'elles expriment l'évolution des besoins. En cela, la convention citoyenne est un outil de réponse à un des principes fondateurs du

service public : son adaptabilité à la demande sociale. La convention peut utiliser son indépendance pour proposer des actions qui ne seraient pas dans la feuille de route de l'équipe municipale. Seuls les élus siégeront dans l'instance décisionnaire prévue à l'issue de cette concertation (le conseil municipal).

Au-delà de la dimension décisionnaire de la démarche, c'est bien en tant que **pratique délibérative** que la convention incarne une force de lien social. En offrant aux citoyens un cadre sécurisé et étayé grâce au partage de différentes expertises, la convention citoyenne permet un dialogue d'un nouveau type contribuant à la production de l'intérêt général.

L'ANIMATION

La qualité du tirage au sort effectué permet de constituer un panel représentatif de la diversité de la population. C'est un atout, du point de vue de la multiplicité de regards qui vont se croiser pendant la convention sur des objets communs de réflexion. C'est aussi une difficulté car cela suppose pour chaque personne d'entrer en relation avec l'autre qui ne lui ressemble pas. Il est de la responsabilité des animateurs de la convention, internes et externes à la collectivité, de favoriser et de sécuriser le dialogue entre ces personnes qui ne se connaissent pas, voire qui n'ont pas grand-chose... en commun !

Porteur d'une méthodologie, les animateurs créent les conditions pour que les conventionnés dialoguent ensemble, dans la diversité de leurs origines, de leur maîtrise de la langue et des notions de la transition, de leur sentiment de contribuer au monde qui les entoure, de leur pouvoir d'agir. **C'est en créant des paliers intermédiaires de rencontre, en préservant des temps d'échanges conviviaux et en proposant différentes modalités de travail collectif, que chacune et chacun peut tour à tour rejoindre l'espace commun de façon active.**

L'animation de la convention a supposé de multiples choix, ce qui est un principe commun à tous les métiers ; un professionnel, c'est quelqu'un qui choisit de façon ajustée à la situation réelle : l'outil, le geste, l'interaction humaine, l'espace, le temps... C'est un point sensible de l'animation d'instances de participation : des cultures de métier différentes s'y révèlent, voire s'entrechoquent. La convention a été un lieu de négociation entre animateurs pour orienter le travail des parties prenantes ; négociation dont on ne peut évacuer la dimension conflictuelle. Tous apprenaient en faisant, certains professionnels aguerris accompagnant les néophytes.

Une innovation sociale comme la convention citoyenne suppose qu'il n'y a peu ou pas de modèle préexistant ; seulement des imaginaires et des cultures professionnelles qui ont à se rencontrer.



LES CONVENTIONNÉ-E-S

Usuellement, les espaces de participation citoyenne sont fréquentés par une certaine catégorie de citoyens, sensibles voir engagés dans le changement, ou à l'inverse, réfractaires. **Si la convention citoyenne a été une expérience sociale exceptionnelle, c'est notamment par la diversité de ses membres, dont la clé repose sur la modalité de leur recrutement par tirage au sort.** Ce fut un choix déterminant pour la suite que de ne pas confier à un institut de sondage la composition du panel. Chaque étape de la constitution de ce panel a été accompagnée par un huissier de justice. La démarche a également été suivie par un groupe d'habitants volontaires (le groupe miroir, cf. p. 10).

A l'été 2021, la collectivité procède à ce tirage au sort en utilisant une diversité de sources :

- Liste électorale
- Listes de deux bailleurs sociaux
- Liste des étudiants de l'Université Clermont Auvergne
- Liste de jeunes de 18 à 25 ans accompagnés par la Mission locale
- Listes de recensement militaire
- Liste de parents d'élèves
- Liste de réfugiés du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés

2000 personnes tirées au sort ont reçu un courrier du Maire pour les inviter à la convention citoyenne pour la transition écologique, sociale et démocratique de leur ville. Plusieurs conventionnés partageront bien plus tard l'émotion qui fut la leur de recevoir personnellement ce courrier. Pour profiler le panel de **70 conventionnés**, la collectivité a appliqué différents critères contraints pour assurer aux membres de la convention une représentativité de la diversité sociale clermontoise (cf. infographie page 4).

La dénomination des membres de la convention a suscité des hésitations. La tradition historique aurait été de les nommer "conventionnels". La résonance sémantique contemporaine de ce terme semblait peu appropriée à une démarche innovante. Les termes de "membre de la convention" et "panéliste" paraissaient trop fonctionnels. Celui de "conventionné" a finalement été adopté, apparaissant le mieux en écho au mandat et à la responsabilité confiés aux citoyens. Dans un esprit de justice sociale, le conventionné reçoit **une indemnisation** de vingt euros pour sa contribution à chaque session et ses frais sont pris en charge (y compris la garde des enfants durant les sessions): l'idée est de lever les freins à la participation.

LES RÈGLES DU DIALOGUE

Deux textes de référence cadrent le processus de dialogue. Le premier est l'émanation de la collectivité et a donc été ratifié comme document opposable. Celle-ci ne s'est pas encore dotée d'une charte de la participation, qui est un projet à court terme. La charte pour sa part a été mise en discussion et abondée par les conventionnés, ce qui lui confère une certaine légitimité.

Le contrat d'engagement est conjointement signé par le conventionné et l'adjoint à l'innovation démocratique (par délégation du maire).

Il comprend 10 articles :

- Engagements concernant l'organisation et la composition de la convention : les objectifs de la convention, sa durée, les conditions de participation (engagement à contribuer aux six sessions), l'indemnisation, la perte de la qualité de membre ;
- Engagements mutuels entre la collectivité et les membres de la convention : formation, information, auto-saisine, suites concrètes données aux préconisations de la convention, garantie de bonnes conditions de travail, règles de respect mutuel, droit à l'information, droit à l'image, modalités de communication.

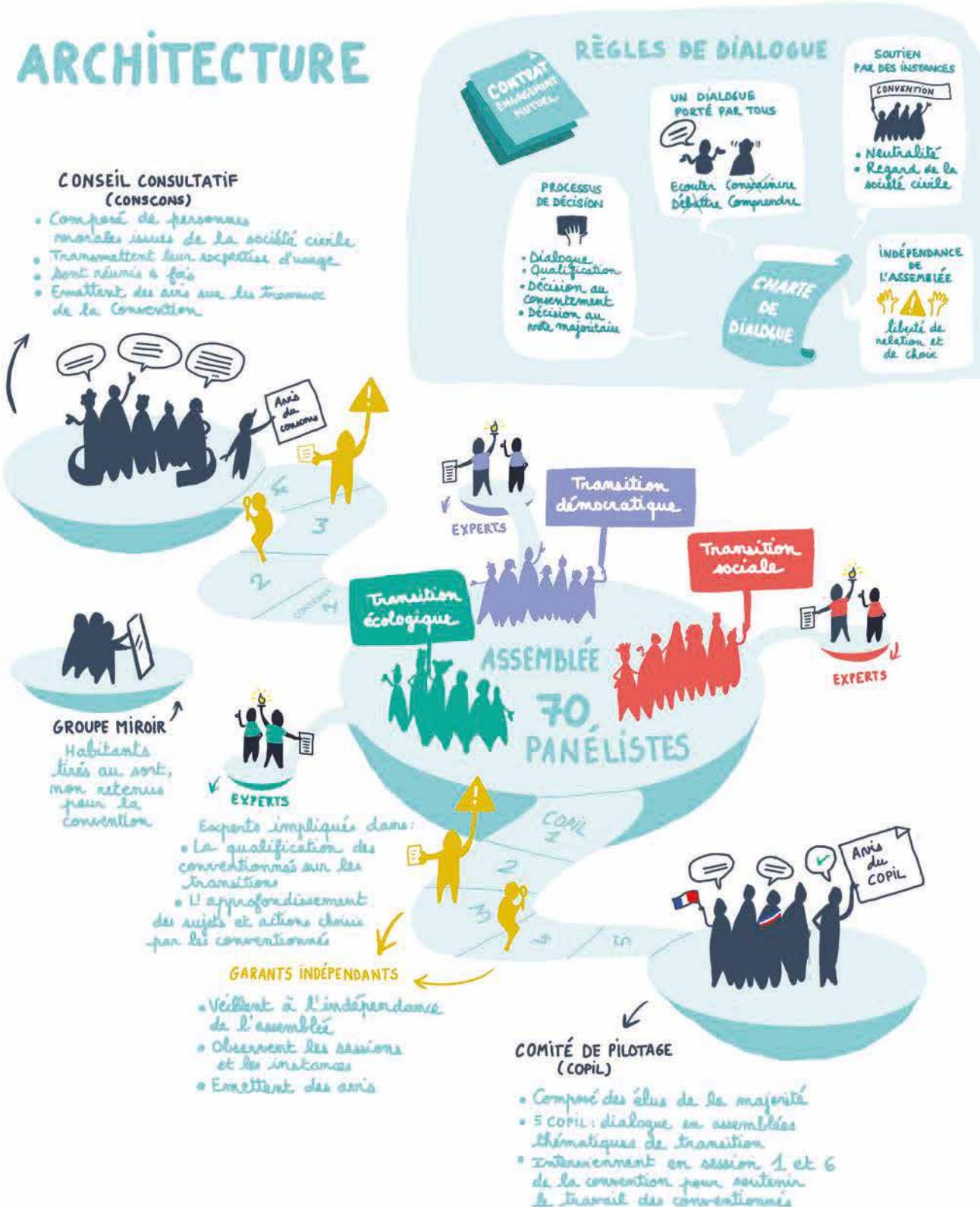
La charte de dialogue engage les conventionnés en même temps qu'elle expose les éléments de cadrage de la convention citoyenne et leur propose des règles de dialogue. Rédigée par les animateurs de la convention, elle a été complétée en première session par les conventionnés. Elle clarifie différents critères de réussite de la convention, avec pour intention de promouvoir la coresponsabilité des parties prenantes.



Enfin, un **glossaire** expose au néophyte le vocabulaire spécifique de la convention de Clermont-Ferrand : dénomination des instances, plénum, assemblées, groupe-sujet, fiche Constat-Analyse-Critères (CAC), fiche Action, civic-tech, votation, etc.

L'ensemble de ces documents de cadrage sont remis aux conventionnés au lancement de la convention citoyenne, sous la forme d'un **livret d'accueil**.

ARCHITECTURE



LES INSTANCES DE DIALOGUE

La démarche participative classique positionne le citoyen comme interlocuteur direct de l'élu. Or, cette perspective, qui vise à réformer la délégation de pouvoir, cantonne les acteurs de la démocratie au couple élu / citoyen-électeur. La perspective ouverte par la démocratie participative élargit ce scope en reconnaissant le pouvoir d'agir d'une pluralité d'individus et de collectifs : des citoyens, des professionnels de métiers, des fonctionnaires territoriaux, des corps intermédiaires, des institutions, des scientifiques, etc. L'ambition démocratique consiste à faciliter le dialogue, en proximité territoriale, entre des acteurs individuels et collectifs. La collectivité peut alors accéder à des lectures alternatives et plurielles du territoire qu'elle administre. Ce dialogue territorial lui permet d'orienter son action au plus près des besoins évolutifs de la société et des milieux.

Croiser des regards sur des objets communs d'attention permet de construire des usages plus compatibles du monde.

Ainsi, la culture de la collectivité clermontoise a permis de bâtir l'architecture de la convention citoyenne :

- en mettant en scène la contribution d'une diversité de parties prenantes, réunis dans des instances ad-hoc ;
- en organisant des espaces d'interaction et de dialogue entre ces acteurs collectifs ;
- chacune de ces instances ayant vocation à soutenir le travail des conventionnés.

Au sein de chaque instance s'élabore une vision collective (perceptions de la situation, formulation des besoins, demande adressée) qui a vocation à rencontrer d'autres visions. Le principe d'altérité, cher à la démocratie, est aussi le principe structurant d'une convention. Il n'y aurait pas grand-chose à attendre d'une convention citoyenne qui se cantonnerait à l'entre-soi de citoyens, qui plus est de citoyens qui se ressemblent.

■ COMITÉ DE PILOTAGE : LE SOUTIEN DES ÉLU-E-S

La convention citoyenne de Clermont-Ferrand s'insère dans une vision politique qui se construit pas à pas, en même temps qu'elle en est l'instrument. Le comité de pilotage a réuni une quinzaine d'élus de la majorité, soit un peu plus de la moitié. Ils ont travaillé, à l'instar des conventionnés, en trois petits collectifs thématiques des transitions. Si le premier comité de pilotage a lieu autour d'une grande table de bois plein occupant tout l'espace d'une salle prestigieuse, les suivants se sont déroulés dans des espaces plus adaptés au travail en intelligence collective : plus modestes du point de vue du prestige et plus vastes du point de vue du réel. Le dialogue requiert de l'espace et de la mobilité !

L'engouement des élus pour faire avancer les transitions se doublait de leur intérêt pour un travail collaboratif avec les citoyens. Les occasions pour des élus de dialoguer avec les citoyens sont rares : les réunions publiques sont le plus souvent des lieux de plainte et de récrimination.

Pendant la convention citoyenne, les élus ont eu plusieurs types d'interactions avec les conventionnés. Leur rencontre s'est faite à deux reprises, en lancement et en clôture de la convention.

Lors de la première session, les élus ont exposé aux conventionnés leur propre feuille de route en matière de transition. Lors de la sixième et dernière session, un atelier fut destiné à anticiper d'éventuelles objections que des élus pourraient formuler à l'égard de certaines actions lors du dernier comité de pilotage, celui qui précéderait la votation citoyenne. Ce travail conjoint entre conventionnés et élus a permis d'affiner la conception des actions de transition. En effet, aucune action présentée lors de ce dernier comité de pilotage n'a été retoquée : le lecteur va découvrir que les 40 actions issues de la convention sont soumises à la votation citoyenne.

A l'inverse ce travail bénéficie également à l'équipe municipale. Cette qualité d'engagement des élus conditionne l'intégration des travaux de la convention dans le processus décisionnel de la collectivité.



D'UNE CONVENTION À L'AUTRE

"Pour répondre à la demande qui leur était adressée, les conventionnels devaient donc nourrir et aiguiser leur jugement au contact de multiples sources d'expertises et d'information.

Pour cette raison, tous les dispositifs de délibération citoyenne commencent par un temps de formation et d'information au cours duquel est progressivement posé le cadre cognitif de la discussion : il permet aux citoyens de s'approprier les connaissances fondamentales, d'identifier les points qui ne font pas débat et ceux qui, au contraire, divisent."

Thierry Pech, 2021

CONSEIL CONSULTATIF : LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Une ville, c'est une multiplicité d'acteurs privés et de personnes morales, de corps intermédiaires et de collectifs informels. A ce titre, une convention à l'échelle locale ne présente pas les mêmes opportunités ni les mêmes risques qu'une convention nationale.

Toute convention suppose des temps de qualification des citoyens aux thèmes qu'elle ambitionne de traiter et aux politiques publiques qui les concerne déjà. Prétendre agir au niveau local suppose d'introduire les conventionnés aux initiatives de la société civile, et aux visions qui sous-tendent leurs actions. Or, la société civile est une nébuleuse dont les frontières se déplacent sous les pas ; et la connaissance des acteurs est souvent contingente à un milieu social. Elle ne forme pas un tout qui aurait une conscience de lui-même ; et on ne la convoque pas. La participation citoyenne suppose une redistribution des cartes que les acteurs en place peuvent mal comprendre, voire contester.

En constituant un Conseil consultatif, la collectivité a fabriqué une chambre d'écho de la convention auprès de la société civile. Tous les appelés ne sont pas venus mais ont été destinataires des informations et de la teneur des échanges.

Composé d'acteurs du milieu associatif, économique, syndical, et d'une représentation de tous les groupes politiques présents au Conseil municipal, le Conseil consultatif émet des avis sur les travaux des conventionnés, suggère des orientations, porte à connaissance des ressources. Un représentant de chaque assemblée de la convention siège au conseil consultatif. Il a ainsi l'opportunité de questionner les membres du conseil consultatif et de mieux relayer leurs avis.

"Les avis d'un comité consultatif, bien que n'ayant pas valeur de décision, peuvent avoir quelque influence ou exercer une certaine pression sur les instances qui décident".

Philippe Urfalino, 2021



GROUPE D'APPUI : UNE CONSTELLATION D'EXPERT-E-S

Le groupe d'appui réunit les experts qui vont qualifier les conventionnés sur les trois champs de transition. Ce groupe est une instance informelle : elle ne se réunit pas en tant que telle. C'est un vivier dans lequel les animateurs et les conventionnés puisent de la compétence.

Les experts ont été recrutés principalement par les animateurs externes, puis par les animateurs internes de la collectivité, et de façon plus marginale par les conventionnés. Cette mobilisation d'expertise a été l'occasion d'impliquer les professionnels de la collectivité et des acteurs de la société civile locale. On retient cette originalité d'une convention à l'échelle communale : reconnaître de la compétence à des acteurs locaux et ainsi favoriser un dialogue social, précieux dans les sociétés contemporaines confrontées à la délégation.

La convention citoyenne répond à l'impératif de transition, dans ses dimensions écologiques, sociales et démocratiques. **L'horizon n'est pas de faire tabula rasa, mais de construire à partir d'initiatives qui existent déjà, de bâtir avec les bâtisseurs d'avenir qui agissent déjà, de faire avancer la prise de conscience des uns en s'appuyant sur celle de ceux qui sont déjà acteurs.** Certaines institutions ont tendance à n'accorder de légitimité qu'à la seule expertise scientifique. Prêter l'oreille à une diversité de savoirs implique de reconnaître l'expression de la société civile locale et d'une constellation de professionnels.

Différents profils d'experts des scènes locale et nationale ont été auditionnés par les conventionnés :

- ➔ Des experts scientifiques
- ➔ Des experts d'usages :
 - Associations, usagers de services publics et privés
 - Professionnels de la collectivité

"La conception positiviste de la science valorise l'objectivité, l'autonomie et la neutralité du chercheur, mais ce régime de la robustesse peut céder la place au régime de la pertinence, au sens de sa capacité à ouvrir de nouveaux questionnements et à accueillir une diversité de savoirs, plutôt qu'à s'efforcer de construire de la certitude".

Julie Riegel, 2018



I GROUPE MIROIR : DES CITOYEN-NE-S VOLONTAIRES

La Ville de Clermont-Ferrand (DIP) conduit toute l'année des démarches participatives. Dans un souci de continuité, une instance d'observation de la convention citoyenne a été créée. Celle-ci réunit des citoyens volontaires : ceux qui sont déjà engagés dans d'autres actions aux côtés de la ville, ceux que les règles de constitution du panel ont maintenus au seuil de la convention.

Le groupe Miroir a joué un rôle actif de relai des productions de la convention et de mobilisation citoyenne en faveur des deux dispositifs de consultation associés à la convention. Il est sans doute appellé à rejoindre la future instance d'évaluation et de suivi des résultats de la convention citoyenne.



I GARANTIR LA CONCERTATION

Le recours à des garants de concertation est recommandé par plusieurs publications émanant d'organismes publics⁴. En s'appuyant sur la charte et le règlement intérieur, le garant veille au respect du cadre et à l'équité du processus. C'est un tiers impartial, qui ne prend pas partie sur le fond du dossier. Il constitue un recours à la disposition des participants en cas de nécessité. Son rôle est de garantir la non instrumentalisation de la procédure de convention citoyenne par les parties prenantes. Il possède certaines qualités : sens de l'intérêt général, éthique de l'indépendance, aptitude à la communication et à l'écoute. Sa posture varie, de l'observateur discret jusqu'au médiateur.

Les missions des garants de la convention citoyenne de Clermont-Ferrand ont été définies de la façon suivante :

- Être consulté sur la méthode et intervenir en appui méthodologique ;
- Veiller à l'exercice du droit à l'information et à la participation pour les membres de la convention et pour les citoyens participants à la votation ;
- Veiller à ce qu'une information claire, qualitative et suffisante soit apportée ;
- Veiller à la capacité d'expression des citoyens, dans la diversité de leurs points de vue ;
- Assister en observateur aux sessions de travail de la convention, et publier des avis en fin de session, lors de la votation, et au terme de la démarche ;
- Être saisi par les membres de la convention, et par tout citoyen.

Un binôme de garants a été nommé pour accompagner la convention dans sa durée.

- Christophe Testard, Professeur de Droit public, Centre Michel de l'Hospital ;
- Isabelle Delannoy, environnementaliste, scénariste et autrice.

En début de processus de convention, les garants ont proposé des espaces d'expression en format numérique à distance pour être à l'écoute des conventionnés ; ils n'ont pas été utilisés.

Le veilleur est le pendant du garant pour chaque assemblée. Nommé parmi les conventionnés, son rôle est de veiller au respect des règles du dialogue, exposées dans la charte. Pourtant, les veilleurs ont assez vite été oubliés dans les assemblées. Diverses hypothèses peuvent être faites à ce sujet : l'ambiance consensuelle a eu pour effet de ne pas les mobiliser ; faute d'être sollicité par l'animateur, le veilleur a oublié sa fonction, aspiré à ses tâches de conventionné ; la fonction de garant est sérieuse et demande notamment une position tierce.

Quatre avis des garants ont été édités, puis diffusés par la collectivité. Une critique récurrente est le manque de temps dont disposent les conventionnés pour penser, réfléchir et agir.

"Si l'on devait résumer en quelques mots la fonction du garant, on pourrait dire qu'il a la charge de créer la confiance dans un processus de concertation, de telle façon que des divergences puissent s'exprimer et, autant que possible, mener à de meilleures décisions."

Pierre-Yves Guihèneuf, 2017

⁴ Conseil d'État, 2011 ; Commission nationale du débat public, 2013 ; Conseil Économique Social et environnemental, 2014.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CITOYENNE DE CLERMONT-FERRAND

LE TEMPO DE LA CONVENTION

La convention se déroule sur six sessions de deux jours, sur une amplitude de neuf mois. Les 70 conventionnés sont réunis en plénum pour les première, cinquième et sixième sessions ; chaque session se déroule en trois étapes de trois heures. L'autre moitié des sessions (sessions 2 à 4) réunissent successivement les trois assemblées sur une durée de trois heures. Autrement dit, **chaque conventionné consacre trente-six heures à la convention**, sans compter le temps d'implication entre les sessions (conférence, atelier d'expertise, rédaction, recherches personnelles...).

Le travail de conception est exigeant, chaque session marquant une nouvelle étape d'élaboration. L'implication va crescendo au fur et à mesure du déroulement de la convention. Des conventionnés sollicitent les animateurs de la convention pour auditionner de nouveaux experts. La Ville met à disposition un local pour que les conventionnés puissent se réunir sur un créneau hebdomadaire dédié. A posteriori de la consultation numérique citoyenne, l'élaboration des actions est suivie par un référent, qui anime le plus souvent un petit collectif de conventionnés.

Les méthodes d'animation choisies, le rythme de la convention, le rythme des travaux, la mise en forme par écrit des analyses, autant d'exigences qui ont pu émousser la motivation de certains membres de la convention. Il y a aussi la vie des citoyens, les impératifs de travail, la maladie (perturbation COVID) qui ont fait bouger les priorités et expliquent des départs. Un minutieux travail d'enquête auprès de l'ensemble des conventionnés sera requis au moment de l'évaluation de sorte à faire des hypothèses sur les retraits. Agir sur la pérennité de la motivation est une façon essentielle d'améliorer les conventions citoyennes.

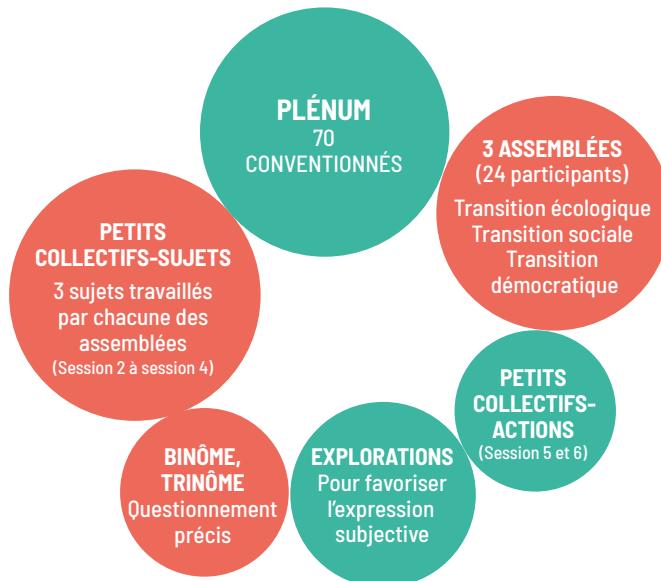
BON À SAVOIR

 Le temps est la matière précieuse d'une convention.
Il manque, il presse, il contraint !



I L'ALTERNANCE ENTRE PLÉNUM, ASSEMBLÉES ET PETITS COLLECTIFS

Différentes modalités de travail collectif réunissent les conventionnés :



S'il suffit de réunir des individus pour faire un groupe, un travail relationnel est à réaliser pour constituer un collectif. L'individu dans le groupe a tendance à se conformer au projet de l'animateur. Si les nuances ne sont pas favorisées, la fusion est vécue comme une harmonie. **Travailler en intelligence collective suppose de varier la taille des groupes de travail, car cela ouvre la possibilité pour chacune et chacun de singulariser sa pensée : on s'exprime plus aisément en petit collectif et la parole y circule mieux.** Entrer dans l'épaisseur de l'expérience de chacun suppose de développer des opportunités de relations entre des personnes en différents points du groupe.

Faciliter des relations entre les conventionnés, en cohérence avec la règle consistant à cultiver leur indépendance, a été une préoccupation constante, qui a suscité de nombreuses improvisations :

- Diffuser à chacun les coordonnées de tous les membres de la convention (le premier réflexe avait été d'assurer la confidentialité);
- Mettre à disposition différents espaces pour mettre en commun de l'information et se rencontrer : plateforme numérique, espace physique mis à disposition par la Commune, pour des rendez-vous hebdomadaires entre conventionnés ;
- Partager des temps de pause (jamais assez nombreux !), de repas (long-temps empêchés par le contexte sanitaire).



“Pour commencer, que chacun reprenne langue avec son voisin. La description relocalse, elle repeuple, mais aussi, c'est là le plus imprévu, elle redonne le goût d'agir.”

Bruno Latour, 2021

SCÉNOGRAPHIER ET OUTILLER LE DIALOGUE

La pensée des conventionnés prend forme ; la soutenir, c'est la donner à voir, manifester cette construction. Sont réunis des cultures fort différentes et des cadres de références hétérogènes lorsqu'il s'agit d'évoquer le monde contemporain et ses enjeux. C'est d'autant plus vrai que les lieux traditionnels de constitution d'une pensée agissante sur le monde, comme le sont les partis politiques et les syndicats par exemple, subissent depuis plusieurs décennies un délitement. Même les organisations de travail ne s'appuient pas autant qu'on pourrait s'y attendre sur l'intelligence collective des différents métiers qui les composent, autrement dit sur l'activité de pensée des professionnels. **Valoriser la capacité réflexive de chacun contribue à élaborer une pensée commune en construction** – pensée commune ne signifie pas : penser la même chose. **Un premier soutènement est de scénariser l'espace**, de sorte à rendre visible le résultat des échanges : murs composés avec posters, murs qui parlent avec des affichettes de notes, murs qui relient des idées par des fils de laine pour montrer la progression d'une construction intellectuelle ; mais aussi, variation des espaces pour jouer des lignes et des hauteurs (cercles, fers à cheval de chaises, guéridon). Une pensée en mouvement implique des corps en mouvement.

Le second point d'appui est de mobiliser différentes méthodes pour organiser le débat et soutenir le dialogue. Le débat est une confronta-

tion d'idées ; le plus souvent, il conduit à prioriser un choix. Le dialogue éclaire la subjectivité des points de vue et invite à creuser l'expression sur la base de l'expérience de chacun.

Les méthodes mobilisées pour accompagner la prise de décision :

- **Des modalités de vote au jugement majoritaire** : avec des gommettes, pour le choix des sujets (session 1) ; avec un équipement numérique télécommandé pour la priorisation des fiches-actions (session 5).
- La décision au consentement, avec les cartons de couleur : c'est l'outil de prédilection de la convention, adopté par les conventionnés comme par les élus. Une question est adressée au collectif, et chacun exprime son positionnement, à l'invitation de l'animateur. Le tour de parole se fait par ordre de priorité en fonction des couleurs. Les formulations successives visent à obtenir finalement le consentement de tous (tous lèvent alors un carton vert).

Des méthodes de dialogue alternatives sont dédiées à l'exploration : à une réflexion sur la base de l'expérience de vie. Elles sont proposées à intervalle régulier de la convention ; mais le rythme et le délai de réalisation de la convention n'y sont pas très favorables. Ces méthodes qui cultivent la subjectivité demandent de ralentir pour générer de la résonance : elles suscitent l'engagement de soi. Le mouvement est alors de partir de la position exprimée pour aller vers des ressentis : d'éclairer une pensée en train de se construire dans l'échange.



LES RÔLES DÉLÉGUÉS

Favoriser la montée en puissance des membres de la convention passe par l'affectation de responsabilités. Des fonctions sont distribuées au sein de chaque assemblée ; cela permet de répartir les responsabilités et donc de rendre l'action des uns complémentaire de celle des autres. Un badge est remis au conventionné qui a adopté un rôle. **Constituer un collectif passe par cette opportunité donnée au plus grand nombre de contribuer à le développer.** D'autres activités spécifiques des conventionnés sont soutenues par des fiches pédagogiques : "participer au choix des experts" ; "l'autoformation".

Les rôles délégués recouvrent deux types de fonctions : celles qui soutiennent à chaud le travail du collectif (secrétaire, journaliste, vidéaste, veille, représentant des générations futures et de la biodiversité) ; celles qui facilitent la circulation d'information entre les instances (correspondant d'assemblée, représentant auprès du conseil consultatif).

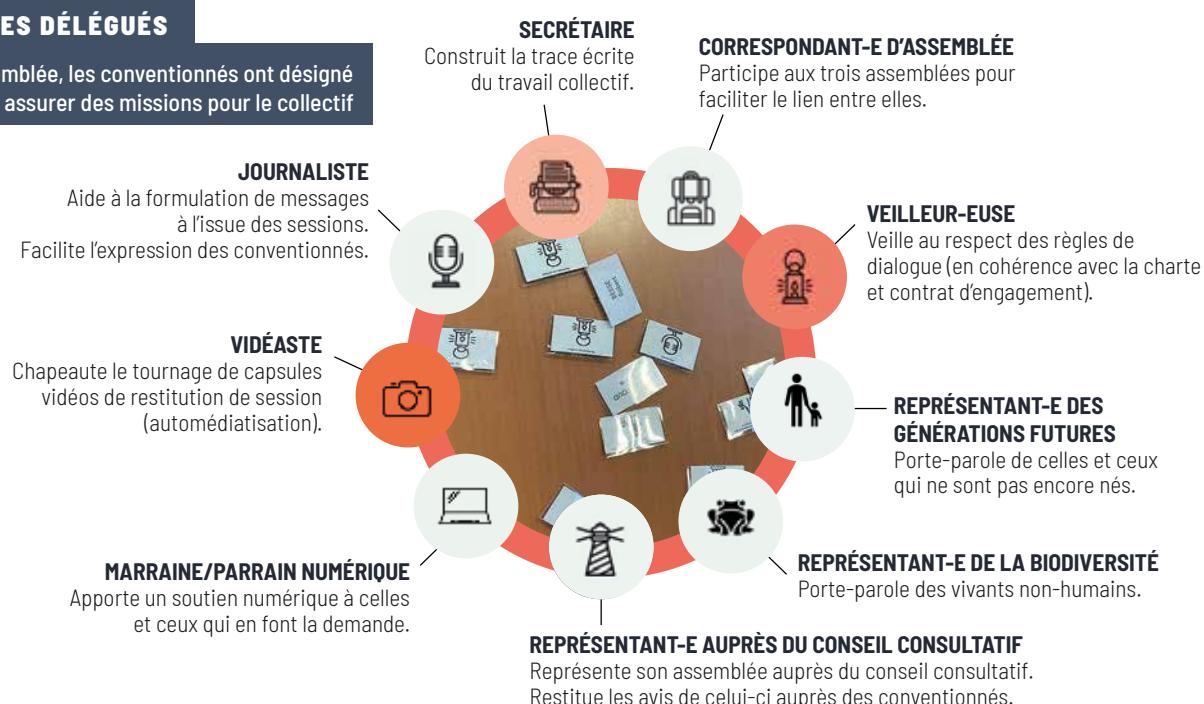
En clôture de chaque session de leur assemblée, le vidéaste et le journaliste organisent le tournage d'un écho du travail collectif. La capsule vidéo est déposée sur la plate-forme de partage de fichiers commune à tous les conventionnés. Chacun a la possibilité d'utiliser ces capsules pour faire connaître le travail de la convention et diffuser la démarche de transition.

La pratique d'automédiatisation répond autant au besoin de faire exister les Clermontois dans les têtes des conventionnés qu'à la nécessité pour les seconds de rendre des comptes aux premiers.

En portant leurs voix sur les réseaux sociaux, ces capsules font le récit de l'engagement pour la transition. Un partenariat avec des radios locales aurait sans doute renforcé cette chambre d'écho de la convention, de sorte à sensibiliser et inspirer le plus grand nombre en faveur des transitions.

LES RÔLES DES DÉLÉGUÉS

Dans chaque assemblée, les conventionnés ont désigné 8 d'entre eux pour assurer des missions pour le collectif





LE DIALOGUE DES SAVOIRS

La consultation des experts s'échelonne à plusieurs étapes de la convention ; elle a lieu principalement en session et en présentiel :

- **Formation de base, en première session** : pour poser des constats et analyser les enjeux de transition, de sorte à orienter le choix des sujets qui seront travaillés lors de la convention (trois sujets par transition). Certains experts contribuent en mode visio pendant la session (le contexte sanitaire rendait les déplacements encore difficiles) ;
- **Approfondissement des sujets choisis par les conventionnés**, en seconde session ; les assemblées sont organisées en groupes de travail traitant un des 3 sujets de leur transition. Chaque groupe-sujet auditionne trois experts. **Des discussions conduisent les experts à croiser ou confronter leurs analyses** ;
- **L'expertise des services municipaux** est sollicitée à plusieurs reprises, en session et en intersession, pour exposer les actions en cours de la collectivité ;
- Des expertises sont également mobilisées entre les sessions : par exemple pour visiter la ville d'un point de vue historique jusqu'à pousser la rédaction d'une fiche-action.

Chaque rencontre avec les conventionnés requiert de préparer les experts de sorte qu'ils situent le mandat de la convention, la diversité sociale des auditeurs et l'objectif de la session. En aval de la rencontre, une **fiche répertorie les apports de l'expert** (par exemple en Session 1 : références, enjeux de transition, sujets préconisés). Lorsque les experts viennent équipés de documents, ils sont **systématiquement déposés sur la plateforme numérique de partage**, de sorte que les conventionnés puissent s'y rapporter.

“Plus on avance dans la compréhension, plus ça devient complexe !” confie un jeune conventionné. Prendre la mesure de ce que l'on ne sait pas, c'est déjà apprendre.

Identifier la pluralité d'acteurs concernés par une problématique, c'est accorder de la considération à différentes perceptions, formulations et interprétations du problème. Une convention citoyenne, c'est aussi cette dynamique sociale de la reconnaissance, qui éveille le désir d'apprendre, suscite l'envie d'œuvrer et développe le pouvoir d'agir. C'est rendre la société curieuse d'elle-même et désireuse d'altérité ; ce qui s'oppose au repli sur soi, à la plainte et au ressentiment qui envahissent nos démocraties.

UN DIALOGUE RENOUVELÉ ENTRE HABITANT-E-S ET TECHNICIEN-NE-S

Une trentaine de professionnels des services communaux ont participé à la démarche. Autant de personnes qui travaillent toute l'année pour la mise en œuvre des services publics que la convention a vocation à orienter. **Au long cours de la convention, les conventionnés prennent la mesure de ce qui est déjà réalisé ou en cours de réalisation par les professionnels de la collectivité en faveur des transitions écologiques, sociales et démocratiques.** Ils comprennent également quelles sont les limites et les contraintes qui rythment le quotidien des services. Ils entrevoient les aspirations, l'engagement des professionnels au service de l'intérêt général.

Ce travail conjoint a nourri la réflexion des conventionnés et leur a permis de s'assurer de la faisabilité de leurs propositions. L'expérience a également influencé la représentation que les fonctionnaires territoriaux se faisaient des démarches participatives et des propositions portées par les habitants. Ils ont su s'adapter aux besoins exprimés par les conventionnés et prendre la pleine mesure de l'intérêt de la participation habitante. Ainsi, par le dialogue, la convention a eu des effets notables sur l'engagement des services sur la question démocratique.

En interaction avec ces citoyens porteurs de propositions, les professionnels des services ont engagé une transformation de leurs rapports aux habitants pour concevoir et conduire l'action publique.



I CORRESPONDANCES ENTRE CONVENTIONNÉ-E-S ET CITOYEN-NE-S

Le travail de la convention est encadré et soutenu. En complément du soutien des différentes instances de la convention, la production de la convention est soumise aux avis de la population clermontoise, lors de deux étapes consultatives en format numérique, à mi-parcours et en clôture de la convention. La légitimité des conventionnés, déjà acquise du fait des modalités de recrutement et de leur engagement dans le travail de la convention, est renforcée par ce recours à l'expression citoyenne sur leurs travaux.

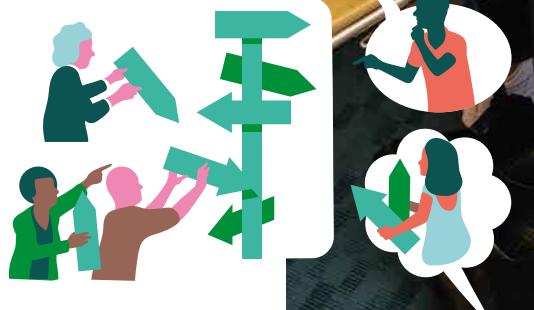
La consultation numérique recueille les propositions d'actions de la population en réponse aux appels à propositions rédigés par les conventionnés ; c'est sur la base de ces suggestions que les conventionnés poursuivront leurs travaux. Elle se déroule à mi-mandat de la convention (entre les sessions 3 et 4), du 28 janvier au 13 février 2022. Forte de 223 participants et de plus de 500 propositions d'action, elle crée un débat en ligne entre les citoyens, comme en témoignent les très nombreux avis et votes suscités par les actions proposées par les consultés. C'est autant de matière que les membres de la convention ont ensuite à étudier.

La votation à l'issue de la convention (du 1^{er} au 19 juin 2022) priorise les actions préconisées par la convention, de sorte à planifier leur mise en œuvre d'ici la fin du mandat de l'équipe municipale.



"La figure délibérative est celle de l'intelligence collective de l'intérêt général, quand celui-ci n'est plus la propriété d'un acteur mais résulte de la coopération de tous, de la diversité cognitive, de la critique sociale qu'organise le débat public".

Jean-Michel Fourniau, 2021



Avancer avec le point de vue de l'autre, clarifier le sien, changer d'avis... cheminer par le dialogue.



LA DÉCISION AU CONSENTEMENT : L'OUTIL DE PRÉDILECTION DE LA CONVENTION

- Une question est adressée au collectif : une proposition est formulée.
- A l'invitation de l'animateur-trice, chacun exprime son positionnement : levez les cartons !
- Le tour de parole se fait en fonction des couleurs : *je demande une clarification ; je propose une amélioration ; j'ai une objection.*
- **Ces expressions successives visent à obtenir le consentement de tous.**
- Tous lèvent alors le carton vert pour dire *je suis d'accord !*
- La décision commune est prise.

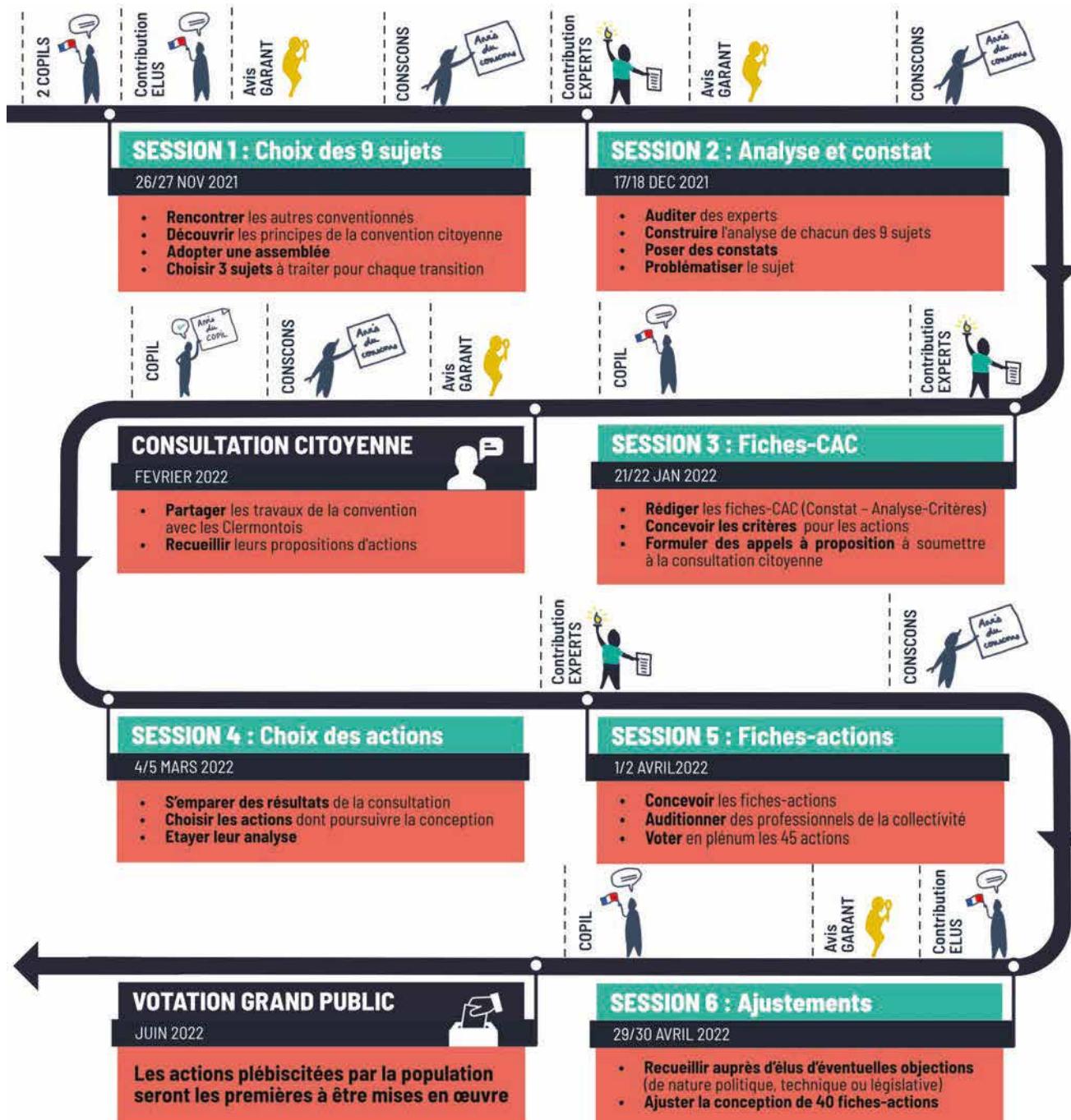
PROPOSITION >



4

AGIR EN FAVEUR DES TRANSITIONS

LE TRAVAIL DES CONVENTIONNÉ-E-S



I ADOPTER UN CHAMP DE TRANSITION

SESSION
1

Les panélistes choisissent à laquelle des trois transitions ils vont se consacrer :

- 24 conventionnés en transition écologique,
- 24 conventionnés en transition sociale,
- 22 conventionnés en transition démocratique.

L'étude des actions de transition va s'échelonner tout au long de la convention, à un rythme soutenu pendant les sessions et les intersessions. Des pistes prometteuses se sont étiolées au fil de la démarche.

Là encore le temps a manqué pour prendre du recul, mettre en écho l'analyse et la vie quotidienne, faire une pause, revenir vers certaines instances de soutien de la convention, croiser les analyses entre assemblées, confronter des contradictions entre les actions, etc. Plus on rentrait dans l'épaisseur des sujets, plus de nouvelles questions méritaient de s'y arrêter.



I QUALIFIER L'ANALYSE GRÂCE À L'ÉCHANGE D'EXPERTISES

SESSION
1

Les panélistes dans leur diversité font part de leur volonté d'apprendre et de transmettre ce qu'ils savent déjà. **Lors de cette première session (CC1), les élus exposent leurs feuilles de route en matière de transition.** Le lendemain, **23 experts proposent leurs lectures des enjeux et défis de l'impératif de transition.** Les expertises mobilisées permettent aux membres de la convention de construire une certaine connaissance des sujets dont ils vont débattre. **L'expertise peut être scientifique ou d'usage, d'origine interne à la collectivité ou indépendante.** L'origine des experts est variée : publique (professionnel-le-s de la Ville de Clermont-Ferrand, autres établissements de service public) et privée (associations, entreprises, établissements, délégation d'établissement de service public). Les membres de la convention auront la possibilité de mobiliser des experts de leur choix.

Leurs apports sont compilés par les animateurs de la convention. Les conventionnés renseignent des fiches de recueil d'expertise. Puis chaque assemblée choisit les trois sujets que leur assemblée va explorer pendant cette convention. Nous ne pouvons attendre le retour en seconde session pour faire ce choix car les prochains experts thématiques doivent être mobilisés.



CHOISIR 3 SUJETS À EXPLORER
POUR CHEMINER EN TRANSITION

SESSION
1

3 SUJETS
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



BIODIVERSITÉ
& RENATURATION URBAINE



RÉDUIRE
LES ÉMISSIONS CARBONE



TRANSPORTS
& MOBILITÉS DOUCES

3 SUJETS
LA TRANSITION SOCIALE



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
ENVERS LES PERSONNES
EN SITUATION DE PRÉCARITÉ



FORMATION & ALTERNANCE
DANS LES QUARTIERS POPULAIRES



LUTTE CONTRE LA FRACTURE
NUMÉRIQUE & LIENS AUX SERVICES
PUBLICS

3 SUJETS
LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE



DÉVELOPPER LA PARTICIPATION
CITOYENNE



DÉVELOPPER L'EXEMPLARITÉ
DE LA VILLE/VILLE DANS
LA DÉMOCRATIE AU TRAVAIL



REPENSER LES SYSTÈMES
DÉCISIONNELS DE LA VILLE

ANALYSER 9 SUJETS DE TRANSITION

SESSION
2 SESSION
3

Dans un premier temps, les membres de la convention travaillent par assemblée et avec l'aide des experts à l'écriture des grands constats. Dans un second temps, ils poursuivent en petits collectifs l'analyse des sujets. Dans un troisième temps, ils conviennent des critères pour déterminer les actions de transition et orienter le choix entre différentes solutions.

Le cheminement analytique est structuré par des supports spécifiques aux différentes étapes d'élaboration :

- Fiche recueil d'expertise : met en perspective les apports des différents experts sur un sujet ;
- Fiche "Constats-Analyse-Critères" : structure l'examen des sujets ;
- Fiche de consultation numérique : soumet le travail de la convention à l'inspiration des citoyens, sur la base d'appels à propositions ;
- Fiche-action : résultat final de la convention citoyenne.

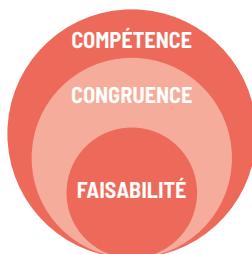
Imprimées en grand format, elles sont la base sur laquelle les conventionnés composent leur production, de session en session.

La réflexion sur les critères est délicate à deux titres : elle demande de réfléchir de façon abstraite, par catégorie, et de se projeter dans le temps en termes d'effets attendus. *"Dans deux ans, quels effets devraient avoir produits cette action ? Quels seraient ses impacts ? Que cherchons-nous à changer au moyen de cette action ?"*. Ce n'est plus seulement mettre la charrue avant les bœufs, mais deviner les pousses qui sortiront du sillon !

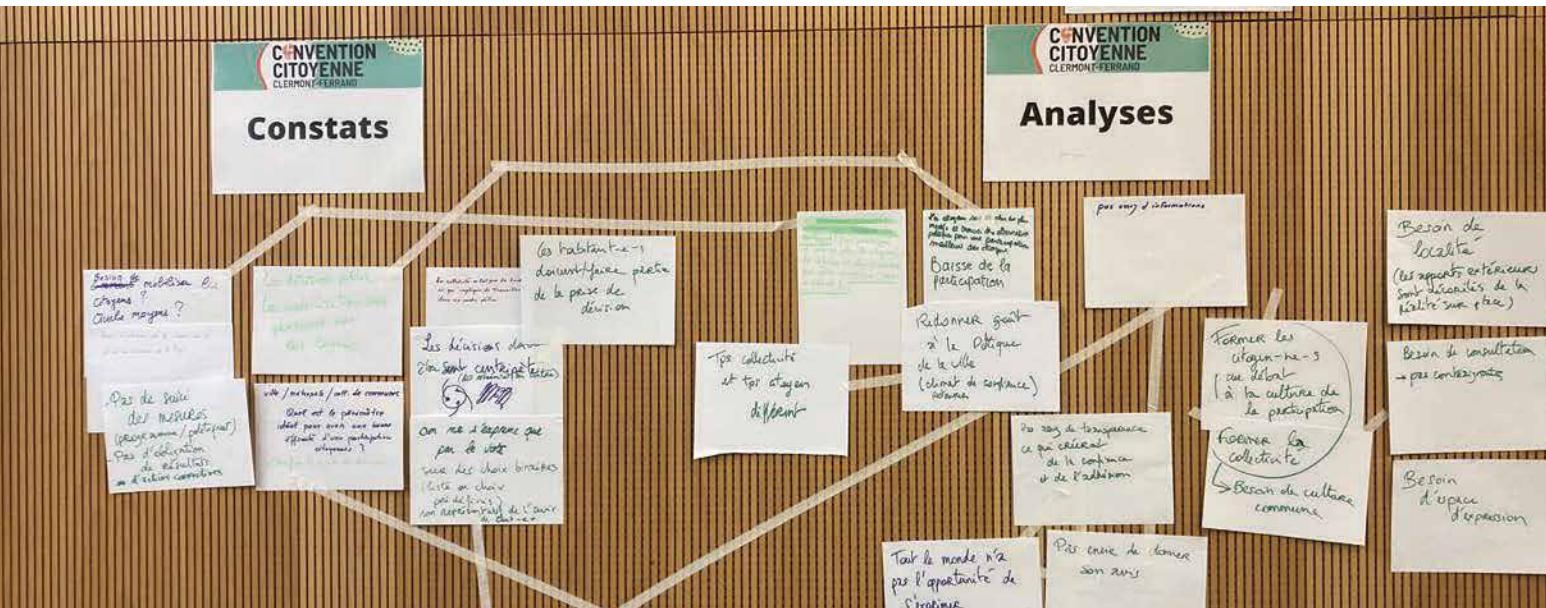
Les conventionnés ont convenu de critère spécifiques à chaque appel à contribution (cf. illustration ci-dessous) et de critères communs à tous les sujets :

- Action à responsabilité sociale et environnementale ; en accord avec les valeurs de la République (fraternité, égalité, liberté) ;
- Application privilégiée à l'échelle de la ville ;
- Proposition suffisamment précise pour être estimée juridiquement, techniquement et financièrement ;
- Permettant l'implication des citoyens et/ou des acteurs du territoire pour démultiplier l'impact ;
- Un éventail d'actions : humble ou ambitieuse ; à fort impact ou modéré ; concrète et à court terme ; complexe et à moyen terme ;
- Si l'action doit être mise en œuvre par la Ville, elle doit relever de l'intérêt général ;
- L'action peut générer du développement économique ;
- Délai d'engagement en transition : action pouvant être lancée avant la fin du mandat.

DÉTERMINER LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'UN APPEL À PROPOSITIONS



- Ouvrage existant localement, à porter à connaissance.
- Critères techniques ou sociaux.
- Champ/hors champ de collectivité ; mandat public de référence ; autre personne morale porteuse.



EXEMPLE DE PROCESSUS, DE SESSION EN SESSION

Modèle d'une Fiche Expertises > Fiche CAC (Constat Analyse Critères) > Fiche-Action

1 Définir un **SUJET** de transition :

FORMATION & ALTERNANCE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

2 Poser un **CONSTAT** sur le problème

- L'apprentissage représente une opportunité mais il est sous-utilisé, par les entreprises, par les jeunes et par les professionnels qui les accompagnent. Il suppose de mobiliser un réseau pour traverser la difficulté à trouver et s'engager en formation : réseaux interpersonnels, réseaux professionnels, réseaux sociaux.



3 ANALYSER : problématiser l'enjeu de transition

- L'accompagnement vers l'apprentissage et valoriser la professionnalisation par l'expérience du travail doit être pensé avec les deux parties prenantes. Des entreprises recherchent des apprentis, mais elles ne sont pas suffisamment accompagnées pour valoriser le travail proposé et pour être mises en relation avec des candidats.
- Des jeunes se détournent de l'apprentissage car l'accompagnement par leurs tuteurs ne correspond pas à leurs besoins : ils ne se sentent pas assez écoutés. Les tuteurs ne savent pas toujours comment valoriser le développement des compétences des jeunes.
- Le sens de la rémunération doit également être clarifié : l'alternance serait considérée par les entreprises comme une main-d'œuvre bon marché ; tandis que les jeunes comparent la rémunération de leur situation de formation à celle d'un emploi classique.

4 Prendre l'**AVIS** du conseil consultatif

- Mettre en réseau les professionnels référents pour accompagner les différents besoins.
- Logique de quartier trop enfermante pour traiter l'apprentissage et la formation, qui ne sont pas des sujets de compétence Ville.
- Promouvoir stages courts et longs et apprentissage dans les associations.

5 Déterminer des **CRITÈRES** pour qualifier des actions

- Mettre en réseau chefs d'entreprises, professionnels de l'accompagnement et jeunes ; dynamiser ce qui existe déjà.
- Promouvoir l'apprentissage de façon attractive auprès des entreprises et des jeunes ; faire découvrir l'apprentissage aux jeunes et aux enfants.
- Accompagner les apprentis pendant leur apprentissage.
- Accompagner les tuteurs et les former à la pédagogie.
- Incitation financière, lisser les disparités de rémunération entre apprentis ; gratuité de l'offre de qualification.

6 Lancer un **APPEL À PROPOSITION** de la population (CONSULTATION)

- Comment faire pour améliorer le recours à l'apprentissage par les habitants et les entreprises des quartiers populaires ?

7 Recueillir les résultats de la **CONSULTATION**

- Davantage d'accompagnement dans la construction des parcours professionnels et personnels.
- Permettre aux jeunes de faire plus de stages.

8 Prendre l'**AVIS** du Comité de pilotage

- Promouvoir le mentorat et organiser des parrainages citoyens.
- S'appuyer sur les acteurs associatifs déjà agissants ; identifier des citoyens volontaires au rôle de mentor ; promouvoir la formation au mentorat ; pas d'offre d'accompagnement de type mentorat pour les adultes.
- Sensibiliser les publics : qu'ils peuvent être soutenus personnellement dans leur projet professionnel par un adulte.
- Mission d'accompagnement professionnel et social non dévolue à la Ville mais à d'autres collectivités :
 - Métropole : PLIE, Mission locale / État : Pole Emploi / Région : Accompagnement professionnel, chantier et entreprises d'insertion, Territoire Zéro Chômeurs / Département (action sociale).
- Former tous les agents de la Ville à l'offre proposée par ces acteurs : un bon accompagnement suppose une bonne connaissance des services et aides à disposition.
- Défiance des personnes concernées à l'égard de ces dispositifs : assurer de la médiation sociale.
- Permettre aux jeunes de faire plus de stages :
 - Dispositifs existants : 100 stagiaires collégiens en Ville, la priorité consisterait à rapprocher les jeunes des entreprises.
 - Favoriser les stages de fin de cycle universitaire en organisant le lien aux entreprises ; Agence Régionale d'orientation

9 Rédiger la **FICHE-ACTION** (extrait)

- Un label entreprise apprenante** : créé avec les acteurs concernés pour inciter les employeurs du territoire à s'engager en faveur de la formation des jeunes, par l'alternance. Cette démarche de labellisation est au cœur d'une stratégie de transition sociale qui vise à dynamiser et valoriser la vie professionnelle. Pour les entreprises, le label contribue à : renforcer leur attractivité auprès des jeunes ; sécuriser l'accueil et le parcours de jeunes dans leur entreprise ; bénéficier d'une dynamique de réseau entre entreprises apprenantes, avec des temps d'échanges pour s'adapter aux nouvelles générations. Pour les jeunes, le label porte à leur connaissance un vivier d'entreprises et une garantie que celles-ci leur proposent un cadre de travail favorisant réellement le développement de leurs compétences et un accompagnement approprié à leurs besoins.

10 VOTER pour cette action

CONSULTER LES CITOYEN-NE-S

A mi-mandat de la convention, les conventionnés lancent un appel à propositions pour répondre aux enjeux de transition sur les neuf sujets qu'ils ont choisis. **Les Clermontoises et les Clermontois sont consultés par le biais d'une plateforme numérique pour proposer des solutions à même d'engager Clermont en transition.** Les solutions proposées doivent répondre à des critères de choix, qui ont été élaborés par les membres de la convention pour être en cohérence avec ce qui existe déjà localement, avec les besoins de différentes parties prenantes, et enfin, avec certaines contraintes, notamment légales.

La consultation numérique se déroule sur plus de quinze jours pour permettre une participation asynchrone des Clermontoises et Clermontois. **En soutien de la consultation en ligne, des stands d'accueil facilitent le vote citoyen, de façon à agir contre la fracture numérique ;** conventionnés, agents et élus y apportent leur soutien.

C'est sur la base des appels rédigés par les conventionnés (fiches CAC) que **224 citoyens suggèrent 232 propositions**, ce qui est un assez bon niveau de participation, comparativement à des démarches similaires portées dans d'autres territoires.

Ces 232 propositions suscitent **3 386 votes (pour / mitigé / contre)** et 347 arguments (commentaire d'un vote) : **un débat public en ligne est créé avec les citoyens.** Ces avis sur les actions de transition participent à étayer l'analyse des sujets par les membres de la convention en quatrième session.

Avec les résultats de la consultation numérique, et les avis du comité de pilotage et du Conseil Consultatif, les membres de la convention ont désormais à prioriser les actions...



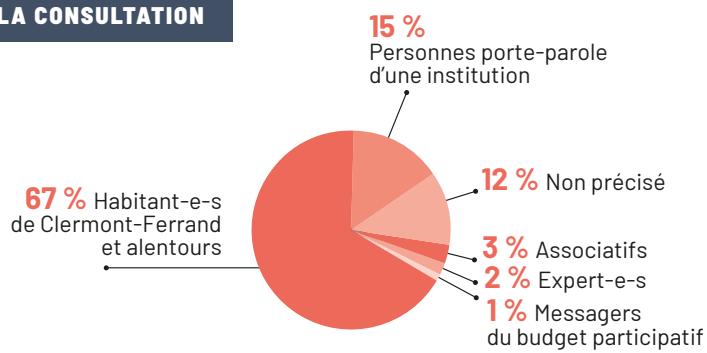
RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

RÉPARTITION DES PROPOSITIONS PAR SUJET DE TRANSITION





**PARTICIPANTS
À LA CONSULTATION**



IMAGINER LES AUTEUR-E-S DE TRANSITION

Au cours de la convention, plusieurs occasions sont données aux conventionnés de relier leur travail pour la convention avec leur réalité quotidienne. A ce stade, il leur est proposé de s'interroger sur les personnes qui seront concernées par la mise en œuvre des actions de transition élaborées par la convention.

Il apparaît que la Commune sera la plus concernée. En tant que maître d'œuvre de la convention, cela semble de bon aloi. Faut-il considérer que la réflexion des conventionnés s'est concentrée sur l'action municipale du fait du grand nombre d'interlocuteurs appartenant à la collectivité ? Est-ce que la société civile aurait été plus mobilisée en faveur de la transition si un plus grand nombre d'associations et d'entreprises avait

SESSION
5

été auditionné pendant la convention ? Est-ce que qu'on doit s'inquiéter que la convention revienne à valider une feuille de route de la collectivité qui existait déjà ?

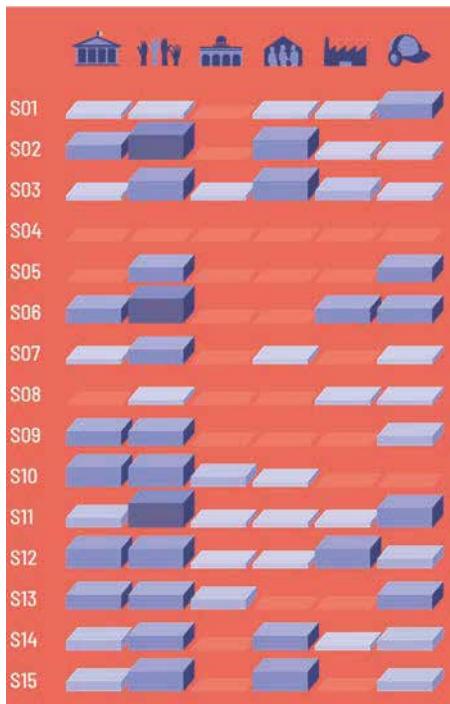
On constate aussi que les citoyens sont considérés par les conventionnés comme des acteurs majeurs des transitions. Le changement quotidien de pratiques d'usagers, de voisins et de consommateurs doit renforcer et accélérer les transitions.

Cette réflexion est prolongée en petits collectifs de métiers. Les trois assemblées sont réunies puis réparties en fonction de l'activité professionnelle des conventionnés : métiers de l'entreprise, métiers traditionnels, métiers sociaux, métiers artistiques. La consigne est de réfléchir à l'impact de ces 50 actions sur leur activité professionnelle. En tant que gens de métier, auront-ils l'opportunité de contribuer aux transitions ?

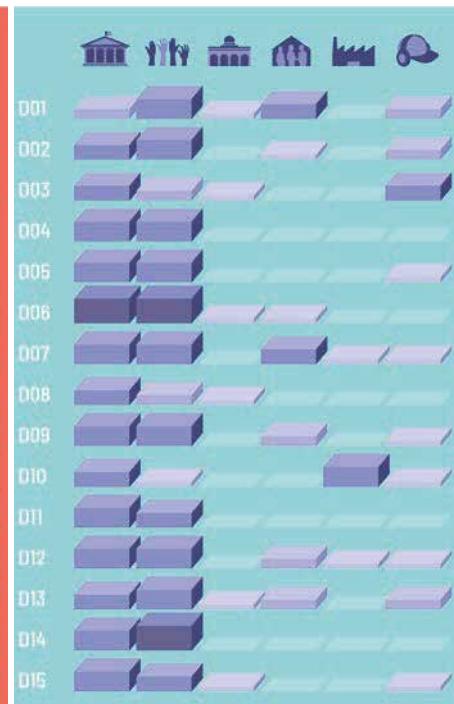
SUR QUI REPOSERAIENT LES ACTIONS ISSUES DE LA CONVENTION CITOYENNE ?



LA TRANSITION SOCIALE



LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



I POURSUIVRE LA CONCEPTION DES ACTIONS

SESSION
5

Les membres de la convention rencontrent à nouveau de nombreux professionnel-le-s des Services de la Ville pour travailler ensemble sur leurs fiches-actions. Ces derniers apportent d'abord un éclairage sur ce qui est déjà fait en lien avec les différentes actions envisagées, au niveau de la Ville et de la Métropole. Par ailleurs, ils précisent des éléments techniques à prendre en compte pour les actions choisies.

Dans un second temps, et de façon autonome, les membres de la convention approfondissent, reformulent et réorientent leurs fiches-actions, en conséquence de l'audition des services. Des liens et des connexions sont alors établies entre les actions des différentes assemblées.

Un dernier temps en plénum permet à chacune et chacun de s'exprimer pour valider les actions choisies pour les transitions écologique, sociale et démocratique. Chaque conventionné a alors l'opportunité d'émettre un avis sur les actions élaborées par les deux autres assemblées. Cette expression est réalisée avec la méthode de décision au consentement, avec les cartons de couleurs. A l'issue de ce vote, l'ensemble des actions est donc porté et reconnu par l'ensemble des panélistes.

"La résonance est à l'œuvre lorsqu'il y a rencontre avec un autre. Tout sujet est doté d'une expérience qui est sa relation au monde. Dans le regard ou la voix de l'autre, je rencontre quelqu'un qui établit une relation avec moi. La forme réussie d'interaction résonnante, c'est lorsque nous sommes prêts à écouter la voix de l'autre, et à rendre la nôtre plus perceptible, pour que cette résonance soit horizontale. En ce sens, la politique et la démocratie sont des formes de résonance. Tout comme le travail. La résonance a partie liée avec ce qui est au fondement de notre existence".

Hartmut Rosa, 2022



I LEVER D'ÉVENTUELLES OBJECTIONS DU CORPS ÉLU

Les trois assemblées partagent un temps de travail avec une délégation élue de leur transition. La posture attendue de l'élu est clarifiée : les élus sont en soutien du travail des conventionnés ; les décisions seront prises le lendemain par les conventionnés. Le mandat de la convention est rappelé. Et l'objectif de cette session sont précisés : anticipant d'éventuels objections formulées par le corps élu de sorte à s'assurer que toutes les actions issues de la convention fassent l'objet de la votation citoyenne. Une fois encore la méthode de la décision au consentement rythme les échanges.

Pour chacune des actions, le processus est le suivant :

1. Le référent expose rapidement l'action
2. Les élus demandent des clarifications et proposent des ajustements ; la fiche est complétée.

Les objections sont de différents ordres :

- L'action n'est pas de la compétence de la Ville ; cela suppose un engagement de la collectivité à faire relai de la proposition auprès du bon opérateur
- L'action suppose des moyens importants (identifier un cofinanceur, recourir au financement participatif)
- L'action relève d'un programme qui a déjà été engagé par la collectivité et l'action ne pourra donc plus être réalisée pendant ce mandat

3. Vote avec les cartons de couleur

En cas de carton rouge, le porteur explique la raison de son objection. Pour l'élu cela signifie "en l'état, je ne porterai pas cette fiche en délibération du bureau municipal". Le porteur puis l'assemblée proposent une amélioration pour lever l'objection.

Au terme de l'atelier, élus et conventionnés expriment leur satisfaction de pouvoir délibérer ensemble autour de ces actions concrètes qui concernent l'avenir de leur ville.



40 ACTIONS POUR ENGAGER OU RENFORCER LES TRANSITIONS

Le lendemain, une dernière étape de rédaction permet de finaliser 40 fiches-actions. Le processus de la convention assure que l'ensemble de ces actions soit repris par la collectivité pour être mis en œuvre : par la collectivité, dans la limite de ses compétences, ou relayé vers les acteurs publics compétents, vers des opérateurs privés, vers le citoyen.

ACTIONS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



BIODIVERSITÉ & RENATURATION URBAINE

- Végétalisation des espaces publics du centre-ville
- Végétalisation des espaces privés
- Réguler les constructions dans la ville via le PLU métropolitain
- Création d'un espace de maraîchage bio
- Contrôler l'extinction des dispositifs lumineux pour les bâtiments commerciaux
- Evolution de l'éclairage public



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS CARBONE

- Accélérer la mise en œuvre du réseau cyclable et le sanctuariser
- Sécuriser les pistes cyclables
- Développer la couverture C.vélo
- Renforcer l'utilisation des parking-relais
- Impliquer les habitant-e-s des quartiers dans la construction du plan de circulation piéton et vélo
- Rendre la ville plus piétonne



TRANSPORTS & MOBILITÉS DOUCES

- Sensibilisation des citoyen-ne-s aux émissions carbone
- Les Carbonautes : mesure de l'empreinte carbone de 50 familles et 10 commerçants
- Budget carbone de la collectivité
- Collecter et valoriser nos restes alimentaires

ACTIONS POUR LA
TRANSITION DÉMOCRATIQUE



DÉVELOPPER LA PARTICIPATION CITOYENNE

- ➡ Ecole de la participation citoyenne
- ➡ Cartographie des espaces citoyens
- ➡ Projets participatifs des scolaires sur leur espace de vie
- ➡ Ritualiser les démarches de participation
- ➡ Point mobile d'information et de dialogue reliant des lieux "populaires"
- ➡ Revoir le site Internet de la ville en 5 secteurs



DÉVELOPPER L'EXEMPLARITÉ DE LA VILLE DANS LA DÉMOCRATIE AU TRAVAIL

- ➡ Démocratie au travail : management participatif adapté à la maîtrise d'usage
- ➡ Des employés municipaux acteurs et messagers du budget participatif
- ➡ Valoriser la démocratie au travail sur le territoire de Clermont-Ferrand



REPENSER LES SYSTÈMES DÉCISIONNELS DE LA VILLE

- ➡ Recourir régulièrement à la mise en œuvre de référendums
- ➡ Créer une instance de suivi et d'évaluation des politiques publiques
- ➡ Crée 5 conseils de quartier
- ➡ Conseil municipal : renforcer l'information et l'expression des citoyen-ne-s

ACTIONS POUR LA
TRANSITION SOCIALE



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

- ➡ Tiers-lieux dans chaque quartier
- ➡ Evènement festif tournant par les acteurs des quartiers
- ➡ Plateforme de solidarités et d'entraide - *Entraide.Clermont*
- ➡ Des frigos solidaires dans cinq quartiers
- ➡ Bus Clermont-citoyen
- ➡ Information inclusive et accessible
- ➡ Offre de garde d'enfants adaptée aux ruptures de vie temporaires et aux horaires décalés



FORMATION & ALTERNANCE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

- ➡ Label entreprise apprenante
- ➡ Les jeunes ambassadeurs du numérique



LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE & LIENS HUMAINS AUX SERVICES PUBLICS

- ➡ Renforcer la prise en charge des habitants dans les démarches administratives
- ➡ Réutilisation d'équipements numériques reconditionnés



LA VOTATION

Pour clôturer la convention citoyenne, ses résultats sont soumis à l'avis de la population générale au moyen d'une votation en ligne.

Les suggestions d'amélioration de la plateforme numérique que les conventionnés avaient formulées après la consultation de mi-mandat ont été intégrées. Par exemple, les actions apparaîtront à l'écran de façon aléatoire.

Les 40 actions résultant du travail des conventionnés sont exposées de façon détaillée, et les Clermontoises et Clermontois sont invités à se prononcer. **Les citoyennes et citoyens de 16 ans et plus, sans condition de nationalité, priorisent par leurs votes les 40 actions proposées par la convention pour engager les transitions.**

Comme pour la consultation de mi-mandat, l'équipe de la DIP anime des ateliers de proximité pour faciliter l'accès à la votation. Aller vers les habitants est une nécessité de transition démocratique : nul ne peut être privé de ses droits au motif qu'il ne recourt pas au numérique lors de ses échanges avec l'administration.

Par ces permanences en chair et en os dans les cinq quartiers de la ville, dans l'espace public (marchés) ou avec la complicité de partenaires sociaux et culturels, la collectivité se donne de meilleures chances d'intégrer ceux que la modalité numérique discrimine ; notamment les populations précaires.

LES RÉSULTATS

LES PROPOSITIONS			VOTE PAPIER	VOTE NUMÉRIQUE	TOTAL VOTES
14	Végétalisation des espaces publics du centre-ville	Proposition Transition Écologique N°1	154	711	865
21	Sécuriser les pistes cyclables		112	572	684
20	Accélérer et sanctuariser la mise en œuvre du réseau cyclable		91	523	614
25	Rendre la ville plus piétonne		92	480	572
18	Contrôler l'extinction des dispositifs lumineux pour les bâtiments commerciaux		95	474	569
19	Évolution de l'éclairage public		100	433	533
29	Collecter et valoriser nos restes alimentaires		116	390	506
17	Création d'un espace de maraîchage bio dans Clermont-Ferrand		84	413	497
15	Végétalisation des espaces privés : création d'une canopée urbaine		72	380	452
22	Favoriser l'utilisation du vélo dans les quartiers sud en développant la couverture cyclable		73	355	428
23	Renforcer l'utilisation des parking-relais pour diminuer le trafic en ville		84	327	411
16	Réguler et mieux penser les constructions dans la ville via le PLU métropolitain		75	333	408
24	Impliquer les habitant-e-s des quartiers dans la construction du plan de circulation piéton et vélo		76	297	373
34	Des frigos solidaires dans les cinq quartiers (en libre-service et gratuits)	Proposition Transition Sociale N°1	98	262	360
39	Équipement numérique reconditionné		75	268	343
2	Dans les écoles : impliquer les enfants et les accompagner dans des projets participatifs	Proposition Transition Démocratique N°1	106	226	332
37	Vers une offre de garde d'enfants adaptée aux ruptures de vie temporaires et aux horaires décalés		83	242	325
28	Le budget carbone de la collectivité		53	271	324
33	Plateforme de solidarités et d'entraide - "entraide.clermont"		75	218	293
38	Renforcer l'accompagnement des habitant-e-s dans les démarches administratives		112	171	283



EXTRAIT DU DISCOURS DE CLÔTURE
DE M. DUBREUIL
Adjoint à l'innovation démocratique
Élu référent de la convention

LES RÉSULTATS

LES PROPOSITIONS		VOTE PAPIER	VOTE NUMÉRIQUE	TOTAL VOTES
35	Le bus clermont-citoyen : près de chez vous, pour vous toute l'année !	93	184	277
26	Sensibilisation des citoyen-ne-s aux émissions carbone	83	193	276
5	Recourir régulièrement à la mise en œuvre de référendums	52	218	270
6	Créer une instance de suivi et d'évaluation des politiques publiques	41	225	266
31	Des tiers-lieux d'échanges conviviaux et dynamiques dans chaque quartier	73	172	245
9	Cartographier les espaces citoyens (tiers-lieux, lieux de démarches de participation)	77	154	231
8	Créer 5 conseils de quartier	57	168	225
40	Jeunes ambassadeurs du numérique	82	117	199
4	Conseil municipal : renforcer l'information et l'expression des citoyen-ne-s	66	127	193
27	Les "Carbonautes" : mesure de l'empreinte carbone de 50 familles	28	151	179
30	Un label "entreprise apprenante"	67	111	178
3	Ritualiser les démarches de participation - Penser la convivialité	44	131	175
1	Ecole de la participation citoyenne : actions de programmation adressées aux élus, agents, citoyens et enfants	61	110	171
36	Une information inclusive et accessible	57	104	161
32	La "Faites du citoyen" : un événement festif annuel et tournant par et pour la vie des quartiers	67	90	157
11	Démocratie au travail : un management participatif pour s'adapter à la demande des agents et des usagers	70	77	147
13	Valoriser la démocratie au travail sur le territoire de Clermont-Ferrand	72	67	139
10	Revoir le site internet de la Ville en 5 secteurs	48	80	128
7	Point mobile d'information et de dialogue reliant des lieux "populaires"	45	68	113
12	Des employés municipaux acteurs et messagers du Budget participatif	41	51	92

“Je tiens à vous remercier sincèrement pour l'incroyable travail que vous avez toutes et tous réalisé. Je sais que l'exercice de la convention citoyenne est particulièrement exigeant : il demande du temps, de l'investissement, de la réflexion collective sur des sujets dont vous n'étiez pas, de prime abord, tous des spécialistes, mais sur lesquels vous avez accepté d'être qualifiés par des experts et par les agents de la ville et de la métropole.

Nous avions fait le pari de réunir un groupe paritaire et représentatif des différents quartiers, des différentes classes d'âge, des différentes origines, etc. afin que les propositions que vous alliez remettre à la municipalité soit le reflet des préoccupations de l'ensemble de la population. (...)

Mais il ne suffit pas de décréter la mise en place d'une démocratie locale participative. Les actes doivent suivre les paroles, et nous sommes tout à fait conscients des attentes suscitées par cette convention citoyenne – ainsi d'ailleurs que par l'ensemble des concertations qui ont été menées ces derniers mois – et de la responsabilité qui est dorénavant la nôtre, en tant qu'élus, d'apporter une réponse aux propositions que vous avez formulées.

Nous n'avons pas pris les choses à la légère : à l'aide du collectif qui nous a accompagnés depuis le début, et qui a fait un travail remarquable tout au long de la convention, nous avons imaginé une méthode et une gouvernance innovante que nous avons pensées comme des gages du sérieux et de la crédibilité de la démarche.”

LES CONVENTIONNÉ-E-S... presque au complet !



5

L'APRÈS CONVENTION...

La convention citoyenne a répondu au mandat qui lui a été donné par le Conseil municipal. Le travail de la collectivité se poursuit avec :

- **l'activité des élus** : le présent rapport de la convention citoyenne, intégrant les 40 propositions et leur priorisation suite à la votation, fait l'objet d'une Délibération d'information au Conseil municipal du 29 juin 2022.
- **puis celle des services municipaux** pour examiner les conditions de mise en œuvre des 40 actions (planification, services concernés, modalités, budget, relais, etc.);
- et enfin, **la délibération de réponse du Conseil municipal** en décembre.

La mise en œuvre et le suivi des 40 propositions de la convention citoyenne doivent se mettre en place. Une instance de suivi sera créée pour évaluer la mise en œuvre des propositions, et plus généralement les politiques publiques portées par la Ville. Des conventionnés seront intégrés à cette future instance.

ANNEXES

Les comptes-rendus des six sessions et les différents avis et fiches produits par la convention sont à disposition sur :

www.clermont-participatif.fr

(onglet convention citoyenne).

BIBLIOGRAPHIE

Philippe Barret, Guide pratique du dialogue territorial, Fondation de France, 2003.

Jean-Michel Fourniau, le tournant délibératif de la démocratie, sld Blondiaux & Manin, Les Presses Sciences Po, 2021.

Laurent Fraise, Coconstruction de l'action publique, Programme Démocratie et économie plurielles, Fondation Maison des sciences de l'Homme, 2018.

Pierre-Yves Guihèneuf, Garantir la concertation, Éditions CL Mayer, 2017.

Philippe Jaccottet, Couleur de terre, Editions Fata Morgana, 2009.

Bruno Latour, Où suis-je, Les empêcheurs de penser en rond, 2021.

Thierry Pech, Le parlement des citoyens, La République des idées, 2021.

Julie Riegel, Une neutralité militante, les médiateurs du dialogue territorial, Terrains/Theories n°9, 2018.

Hartmut Rosa, Manifeste : Accélérons la résonance ! Le Pommier, 2022.

Philippe Urfalino, Décider ensemble, La fabrique de l'obligation collective, Seuil, 2021.

Villaroel, Riegel, Guihèneuf, Communs et territoires, Comédie, 2021.



*"Ou faut-il imaginer
que l'incompréhensible
Était comme un ciment
qui nous aurait liés
Ensemble quelques instants ?"*

Philippe Jaccottet, 2009

La coconception et la coanimation de la Convention citoyenne de Clermont-Ferrand ont été assurées par la Ville de Clermont-Ferrand (Direction Innovation & Participation), le cabinet Déjà-là et l'association "Les Citoyen-ne-s pour le Renouvellement de la Démocratie" (Les CRD).

Avec le soutien de multiples directions de la Ville et de la Métropole : Direction générale, Cabinet, Communication, Développement durable, Développement social, Aménagement, Espace public, Urbanisme, Relations usagers, Ressources humaines, Jeunesse/Vie associative, Petite enfance/Enfance, Commerce, Habitat.

Rédaction du Cahier de la Convention citoyenne de Clermont-Ferrand : Elsa Bonal (Déjà-là).

Comité de lecture : Jean-Damien Colombeau, Roseline Peters (Ville de Clermont-Ferrand/DIP), représentants des conventionnés : Dominique Mans, Claudine Bellegy, Catherine Tauveron, Bogdane Vulpescu, Florent Rémy, Théophane Geslin, Mohamed Elamine Chied, Michel Batisse, Alain Bolon.

Photographies : Elsa Bonal, Héloïse Legris, Bernard Perrin, Elora Thivent.

Design Graphique : Illustrations www.lourihn.com / Infographies Sketchnote www.ayadesign.fr / Maquette www.soxetfox.fr

Cahier publié en juin 2022.

La convention citoyenne est portée
par la Ville de Clermont-Ferrand.



Cette démarche a été réalisée
avec l'appui méthodologique et pratique de :



Paroles de conventionné-e-s

sur leur expérience de la convention citoyenne de Clermont-Ferrand

**FALLAIT OSER
NOUS DONNER
LA PAROLE...**

on en sort enrichi
socialement et
intellectuellement.

**NOUS AVONS VÉCU LA CONVENTION
COMME UNE ÉCOLE
DE LA CITOYENNETÉ :**

avec la participation citoyenne et la confiance,
le champ des possibles est immense.

**PARTAGER UN PROJET
COMMUN SUPPOSE DE
CONSTRUIRE QUELQUE
CHOSE ENSEMBLE :**

entre conventionné-e-s,
avec les animateurs-trices,
les technicien-ne-s
et les élu-e-s de la collectivité.

**DANS LA VIE, ON RÂLE
BEAUCOUP !**

En faisant ce travail, on comprend
que rien n'est simple et que
beaucoup sont déjà mobilisés ;
en s'impliquant, on devient plus
tolérant, ça nous pousse à agir.

**NOUS AVONS APPRIS
À TRAVAILLER ENSEMBLE,
ENTRE CITOYEN-NE-S :**

mettre en commun des idées
pour les concrétiser,
avec l'aide des expert-e-s.

**FIERS D'ÊTRE ACTRICES
ET ACTEURS DE LA
POLITIQUE DE NOTRE
VILLE**

**LA CONFRONTATION
D'IDÉES FUT TRÈS
ENRICHISSANTE**

**DÉCOUVRIR
DES ASPIRATIONS
COMMUNES À NOTRE
DIVERSITÉ**

**DÉCOUVRIR
LES COULISSES DES
ÉLU-E-S :** le travail
qu'ils font pour prendre
une décision.

**FAIRE
GRANDIR
LA
DÉMOCRATIE**

**RÉFLÉCHIR
SUR DES SUJETS
PRÉCIS,** pendant
et entre les sessions...
puis l'attente de la mise
en œuvre à venir.

